

ANTIDOTE hebdo

Le flash infos de la CGT Impôts-Trésor

N° 56 / 31 mars 2010



FI, COMME FOUTOIR INCOMMENSURABLE

On espère que la question de situer la Fiscalité Immobilière (FI) dans le millefeuille DGFIP ne sera pas posée aux candidats aux concours internes. Prise de tête assurée.

Lors de la CAPL du 25 mars dernier, les élus du SNADGI-CGT, rejoints par ceux du SNUI et de la CFDT, s'étaient étonnés que les collègues de FI ne figuraient pas sur la liste des agents transférés au SIP de Saint-Nazaire.

Comme lors du CTPD commun DGI/CP du 11 février, le DSF a soutenu mordicus que la FI n'entraîne pas dans le périmètre du SIP. Tout faux : ce n'est pas parce que la mission ne dépend pas du responsable du CDI, et maintenant du SIP, mais d'un cadre dédié que les emplois de FI sont sortis du SIP au TSM (tableau de support des mutations).

Comme nous n'avons cessé de le dire, la FI est dans le périmètre du SIP. La direction vient d'en tirer les conséquences en convoquant une CAPL complémentaire.

Du coup, la question de la validité des délibérations du CTPD commun de février est posée.

Avoir eu raison sur ce point ne nous réjouit pas outre mesure si l'on considère la situation peu confortable des collègues de FI, à Saint-Nazaire comme à Nantes où la situation est la même.

QUE FEREZ-VOUS LE 13 AVRIL ?

La forte mobilisation des agents de la DGFIP le 23 mars est une nouvelle démonstration du fort mécontentement des personnels confrontés aux réformes et de leurs attentes en matière de pouvoir d'achat, d'emplois publics, de retraite et de service public.

Dans un communiqué, l'intersyndicale DGFIP exige de rencontrer le nouveau ministre, François BAROIN, sur la base de la plate-forme revendicative unitaire. Dans l'attente, les organisations syndicales ne participeront à aucun groupe de travail. Elles demandent aux personnels de poursuivre et renforcer la mobilisation par des actions locales unitaires et à se préparer à une journée d'action lors du CTPMinistériel du 13 avril.



NOTATION

Soyez sympa avec les élus, n'attendez pas le dernier moment pour faire appel. C'est dès à présent qu'il faut prendre contact avec les militants du SNT et du SNADGI, directement ou lors des permanences (voir l'affichage pour les jours et heures).



CALCUL DE NOTRE RETRAITE SUR LES 6 DERNIERS MOIS :

Ce n'est pas un privilège !

Le 30 janvier, FILLON déclarait au journal Le Figaro que le calcul des pensions dans la fonction publique n'était « évidemment pas » une question taboue.

L'ensemble des retraites par annuités sont calculées en appliquant un taux à un salaire de référence : 50% pour le régime général (mais s'y ajoute les retraites complémentaires), 75% pour les fonctionnaires et les régimes spéciaux (qui n'ont pas de régime complémentaire).

Pour nous, ce salaire de référence est déterminé par rapport à la fin de carrière, période où la rémunération est la plus forte. Ce n'est pas automatiquement le cas dans le privé. C'est si vrai qu'au début des années 70 le calcul du salaire de référence des salariés du privé est passé des 10 dernières aux 10 meilleures années.

Avant la réforme Balladur de 1993, le calcul du salaire de référence du privé et du public répondait au même souci d'avoir la référence salariale la plus élevée. Avec la réforme de 1993, le passage aux 25 meilleures années au lieu des 10 dans le privé a eu pour conséquence une baisse de 15 à 20% du salaire de référence, et mécaniquement, une baisse des retraites.

Dans son rapport de janvier 2010, le conseil d'orientation des retraites (COR) détermine que si on calcule les retraites des fonctionnaires selon les règles du privé (25 meilleures années et intégration totale des primes), les retraites diminueraient de 10 à 20% en moyenne. Il s'agit d'une moyenne, ce qui veut dire que la chute serait plus importante encore pour beaucoup. Seuls 12 à 25%, ceux ayant le plus fort taux de prime (suivez mon regard), verraient leur retraite augmenter. On imagine ce que cela donnerait sans intégration des primes dans le calcul !

Quand le premier ministre explique que le calcul sur les 6 derniers mois n'est pas un tabou, il veut tout simplement dire que la baisse des retraites des fonctionnaires n'est pas un tabou pour lui.

Le passage à un calcul sur les 25 dernières années paraît une décision difficile à prendre, puisque l'alignement sur le privé contraindrait à intégrer l'ensemble des primes dans le calcul de la pension. Et par là même à abandonner le fond de pension obligatoire assis sur les primes que constitue la RAFP (retraite additionnelle de la fonction publique). Par contre, il est possible que les projets de 2003 ressortent des dossiers, avec un calcul sur les 3, 5 ou 10 dernières années, sans intégration des primes. L'abandon des 6 derniers mois pour calculer le salaire de référence ne trouve donc aucune autre explication que la volonté de baisser nos retraites. Cette idée n'a rien à voir avec une quelconque justice privé/public. Le calcul du montant de la pension sur l'indice détenu les 6 derniers mois n'a rien d'un privilège et il n'y aura aucune marge de négociation sur cette question pour la CGT.

SANS PAPIERS, MAIS PAS SANS SOUTIEN

Un grand merci à tous : la 2ème collecte organisée le 25 mars à Cambronne en soutien à nos trois camarades licenciés par SécuriOuest, sous-traitant de Leclerc Paridis (voir le n° 48), a permis de réunir 205 €.

L'un d'entre eux a obtenu une autorisation de séjour temporaire. Le combat continue, pour leur régularisation et celles des autres travailleurs sans papiers.